

Grand débat public "Nantes, la Loire et nous"

Atelier "Nantes, fluvio-maritime"

Après le débat... le débat continue.

Le Conseil de développement apporte son propre regard pour nourrir un débat permanent sur la Loire.



Yvon BEZIE – 30 septembre 2015
bezie.yvon@wanadoo.fr

La sobriété, c'est quoi et c'est combien ?

La Commission du Débat Loire a retenu, dans la liste des valeurs phares issues des contributions et échanges, la notion de sobriété.

Voilà un mot très employé depuis quelques temps lorsque l'on aborde les sujets de développement durable, de décroissance, de mieux-vivre, etc...

Le débat portait sur la Loire, son usage et les transformations souhaitables pour intégrer le fleuve dans l'environnement de la vie de la cité, le rendre accessible et utile. Cela signifie des aménagements (rives, quais, cales, accès, franchissements...) donc beaucoup de dépenses d'investissement. Est-ce à cet aspect des choses que se rapporte cette notion de sobriété ? Il s'agirait donc d'une **sobriété financière**⁽¹⁾. Et dans ce cas, quelle est l'échelle de valeur préconisée pour qualifier un projet de sobre ?

Ce sujet n'a pas été abordé dans le débat. Pourtant, des préconisations ont été faites aux élus et ceux-ci devront décider, dans leur grande sagesse, de choisir entre ce qui est sobre et ce qui ne l'est pas. Comment feront-ils ?

Je propose donc que l'on réfléchisse à cette notion de sobriété financière de manière sereine et factuelle.

Un aménagement, quel qu'il soit, coûte de l'argent pour le réaliser : c'est ce qu'on appelle le coût d'investissement. Puis, il faut l'exploiter et l'entretenir sur sa durée d'usage et, si l'on ne souhaite pas le conserver, il faut aussi penser à son démantèlement. Il peut cependant aussi apporter des recettes d'exploitation selon l'option choisie (usage gratuit ou payant). De plus, un aménagement s'accompagne souvent de frais d'adaptation de l'existant plus ou moins proche pour le rendre accessible et opérant, ces charges connexes devant être incluses dans le calcul global du projet. A partir de ces échéanciers de dépenses et de recettes sur la durée d'usage du projet et en y incluant les coûts ou les apports financiers externes, l'évolution des coûts et un

taux d'actualisation réalistes, on est capable de calculer **une valeur actuelle du projet**. Si le projet ne s'équilibre pas grâce à ses recettes, c'est cette valeur résiduelle qui est en principe supportée par la collectivité.

Est-ce de cette façon que les élus abordent le sujet ? Si le projet "rapporte", il n'y a pas trop de questions à se poser ! Mais s'il "coûte", quel est le "seuil de sobriété" à ne pas dépasser ? Et comme les élus sont censés rendre compte aux électeurs, n'est-ce pas au citoyen-électeur de fixer ce seuil ?

Je me suis livré à un petit calcul "pour fixer les idées". Imaginons que le coût résiduel d'un aménagement, établi comme ci-dessus en valeur actuelle, soit 100 M€, sur une durée d'usage de 30 ans. Rapporté au nombre d'électeurs (ils étaient 421 000 aux dernières élections) de la métropole bénéficiant pendant 30 ans de cet aménagement, cela représente une contribution annuelle de 8 € par électeur environ.

Bien entendu, tout est proportionnel, sauf le nombre d'électeurs qui devrait d'ailleurs augmenter et... réduire la contribution. Donc choisir un projet qui "coûte" 25 M€ au lieu d'un autre qui "coûte" 100 M€, c'est choisir entre demander 2 € ou 8 € par an à chaque électeur pendant 30 ans.

Alors, citoyen-électeur, quel est ton seuil de sobriété ?

⁽¹⁾ Terme inspiré du mémo de présentation du budget 2015 de Nantes Métropole sur :

<http://www.nantesmetropole.fr/la-metropole/institution/le-budget-2015-de-nantes-metropole-75244.kjsp>

Le Conseil métropolitain a voté, lors de sa séance du 6 février 2015, le budget de la Métropole pour l'année 2015, d'un montant d'un milliard d'euros.



Le budget 2015 de Nantes Métropole est un budget de sobriété financière en réponse au contexte économique et financier contraint.

Il s'attache à **allier rigueur et volontarisme** de la Métropole, avec le souci permanent de **recherche d'efficience dans la dépense publique**, tout en maintenant les engagements pour le territoire.